



Commission Départementale Futsal & Beach Soccer

Procès-Verbal n° 8

Réunion du	Mardi 09 décembre 2025
Le Président :	M. Patrick FAUTRAD
Membres :	M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (50 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

INFORMATIONS MATCHS EN RETARD

En U15, match en retard de la J2, CARCES / TMF 2 à programmer par le club de CARCES.

En U17 match en retard des journées 1, 2 et 3 :

ISSOLE / ST MAX

ISSOLE / CSK-VDR

ST MAX / LE LUC

INTER CANNES / ST MAX

La commission demande aux clubs concernés d'envoyer les convocations le plus rapidement possible.

Prochaine réunion le mardi 16 décembre 2025

Le Président : Patrick FAUTRAD